



Chargé.e du suivi financier de la production de logement social

Catégorie B

Employeur : Rennes Métropole

Direction :

DAUH

Effectif : 150 agents

Leur raison d'être : Pour Rennes Métropole : réguler le foncier de manière coordonnée et planifier l'offre de logements et d'activités (neuf ou rénovation). Pour la Ville de Rennes : développer et partager le projet urbain dans la concertation, réussir les opérations ANRU, loger les différents publics en assurant la qualité des usages pour tou.te.s. De façon générale : travailler en transversalité pour englober l'ensemble de la chaîne de l'aménagement et faire le lien avec les autres politiques, renforcer la qualité de notre maîtrise d'ouvrage, être à la pointe de la transformation écologique du territoire.

Le sens de ce poste :

Le titulaire du poste est chargé du conventionnement et dé-conventionnement des logements locatifs sociaux, du suivi des paiements des subventions allouées aux opérations locatives sociales par l'État et la métropole et du suivi des acquisitions et reventes de logements en Accession sociale à la propriété. Ces missions supposent de travailler en étroite collaboration avec les agents de l'unité, les organismes d'HLM, les sociétés coopératives, promoteurs privés et les notaires.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : Temps complet 37h30 avec 15j de RTT

Lieu de travail : Hôtel de Rennes Métropole

Matériel(s) à disposition : PC, imprimante partagée,

Microsoft Office

Missions de suppléance :

Télétravail : Oui, selon les modalités à définir avec le responsable hiérarchique

Service :

Habitat

L'équipe : Gérer la politique locale de l'Habitat avec, comme outil opérationnel, le Programme Local de l'Habitat qui fixe les missions en lien avec les différents partenaires

Effectif Service : 29

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Rédacteur

Parcours : P1.

Éléments complémentaires de rémunération :

Date de mise à jour de la fiche de poste : Novembre 2024

Vos 3 principales missions :

1-Administration du conventionnement des logements locatifs sociaux (PLUS-PLAI) et intermédiaires (PLS) neufs (40%)

- Examiner et contrôler les conventions APL préparées par les organismes HLM puis éditer ces conventions pour signature par le Vice-Président et en assurer le classement
- Assurer un rôle d'information auprès des propriétaires et de leurs notaires
- Assurer le suivi administratif des actes à établir (avenants aux conventions ou actes de résiliation)

2-Suivi financier de la production de logements locatifs sociaux et intermédiaires neufs (40%)

- Suivre les demandes de versements des subventions
- Gérer le solde de l'opération
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des contreparties

3-Suivi des ventes et reventes de logements acquis en accession sociale à la propriété (15%)

- Établir les agréments des ménages retenus par la Commission qui examine les candidatures
- Calculer les éventuelles aides métropolitaines à reverser par le ménage en cas de revente et information au notaire.

Une polyvalence entre les filières de production du logement aidé/régulé (PLUS, PLAI, BRS, ...) sera également demandée pour assurer la solidarité au sein de l'unité

4 - Appui auprès de l'unité (5%)

- Archivage des Décisions Favorables d'Agréments initiales et définitives
- Archivage des dossiers de demande d'agréments

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Pédagogie

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Sens de l'organisation et de l'autonomie
- Aisance dans la compréhension et la mise en œuvre des documents et procédures juridiques

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Maîtrise du logiciel AGAPEO
- Une formation par les membres de l'unité pourra être assurée pour la maîtrise des missions à assurer.